



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

Les 5 et 6 juillet 2025 - Flémalle Jump'in - RF 30134

Organisateur Flémalle Jump'in
Adresse rue d'Otet 117
4400 Flémalle
Responsable Mme Wery
Téléphone 0493/58.41.77
Terrain 140 x 55 m
Paddock 60 x 40 m

Président de Jury Arlette Lambrix
Chef de piste Pierre Dalemans
Vétérinaire Bruno Vilenne

Clôture des inscriptions OFFLINE (Mail) Lundi 30/06/2025 ONLINE (Equibel) Mardi 01/07/2025

Concours C3 - Samedi 5/07/2025

Ep 1- 80 cm	02-03	BA Tps-Diff 274.2.5
Ep 2- 90 cm	03-08	BA 2 phases 274.1.5.3
Ep 3- 100 cm	03-08	BAR C 239
Ep 4- 110 cm	03-16	Progressif + J 269.5
Ep 5- 120 cm	03-16	BA-Bar 238.2.2

Annulé

Nous vous informons, avec regret, l'annulation de la journée de concours prévue ce samedi 5 juillet à Flémalle. Cette décision a dû être prise en raison d'un nombre insuffisant de cavaliers inscrits pour cette journée. Nous vous proposons de reporter votre inscription au dimanche en envoyant un mail au secrétariat du GEPL. Les paires déjà inscrites pour la journée du dimanche seront remboursées automatiquement.

Les cavaliers initialement inscrits le samedi et qui ne souhaitent pas reporter leur inscription au dimanche seront également remboursés. Par ailleurs, nous vous confirmons que la manche Cavalor du 110 cm est maintenue et reportée au dimanche. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Concours C3 - Dimanche 6/07/2025



					Challenge	
9h	Ep 6	80 cm	02 - 03	BA 2 phases 274.1.5.3	C3 *	56
11h30	Ep 7	90 cm	03 - 08	BA Tps Diff 274.2.5	C3	57
14h	Ep 8	100 cm	03 - 08	Progressif + J 269.5	C3	42
16h	Ep 9	110 cm	03 - 16	BA Bar 238.2.2	C3	39
17h30	Ep 10	120 cm	03 - 16	BAR C 239	C3	20
						214

* Challenge 80 cm C3 : uniquement pour les cavaliers licenciés 03 - voir règlements de challenges



INTERDICTION DE FUMER / VAPOTER

Ce club / cercle équestre organisateur est sans tabac
(hors zone(s) dédiée(s) aux fumeurs)



Loi du 22/12/2009 instaurant une réglementation relative à l'interdiction de fumer dans certains lieux et à la protection de la population contre la fumée du tabac. Extension aux terrains de sports suite à une modification législative du 5/04/2024 en application à partir du 31/12/2024.